



27 juillet 2021

CIRCULAIRE CTOI 2021-41

Madame/Monsieur,

SOUSSION OBLIGATOIRE DES RAPPORTS NATIONAUX

En 2001, le Comité Scientifique a adopté un ensemble de directives visant à aider les CPC à déclarer les informations concernant les statistiques générales des pêches; la mise en œuvre des recommandations du Comité Scientifique; les programmes de recherche nationaux et d'autres questions pertinentes.

Un modèle pour la déclaration de ces informations pour l'année 2021 peut être téléchargé à partir du site web du Comité Scientifique de la CTOI: [cliquer ici](#). Veuillez noter que les exigences en matière de déclaration ont pu changer par rapport à l'année précédente en raison de l'adoption de nouvelles Résolutions; les CPC sont donc vivement encouragées à utiliser le modèle de 2021.

Les Rapports nationaux complétés doivent être retournés au Secrétariat de la CTOI **le 21 novembre 2021 au plus tard** (IOTC-Secretariat@fao.org), en incluant les termes « Rapport national 2021 » dans la ligne d'objet.

Je vous remercie par avance d'utiliser le modèle de 2021. N'hésitez pas à contacter le Secrétariat de la CTOI si vous avez besoin d'aide pour remplir le Rapport national.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièces jointes:

- Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (TOM), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes** : Sénégal. **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI.** Copie : Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.